

NOTICE

1. Nom du médicament vétérinaire

Antirobe 75 mg, gélules pour chiens
Antirobe 150 mg, gélules pour chiens
Antirobe 300 mg, gélules pour chiens

2. Composition

75 mg Clindamycine (sous forme de chlorhydrate), Lactose, Amidon de maïs, Talc, Stéarate de magnésium.

150 mg Clindamycine (sous forme de chlorhydrate), Lactose, Amidon de maïs, Talc, Stéarate de magnésium.

300 mg Clindamycine (sous forme de chlorhydrate), Lactose, Amidon de maïs, Talc, Stéarate de magnésium.

3. Espèces cibles

Chiens.

4. Indications d'utilisation

Chiens

Le médicament vétérinaire est indiqué dans le traitement de plaies infectées, d'abcès, d'infections buccales et dentaires provoquées ou associées aux souches de *Staphylococcus spp.*, *Streptococcus spp.*, *Bacteroides spp.*, *Fusobacterium necrophorum* et *Clostridium perfringens* sensibles à la clindamycine. En outre le médicament vétérinaire est également indiqué pour le traitement d'ostéomyélites provoquées par les souches de *Staphylococcus aureus* sensibles à la clindamycine et le traitement de pyodermites superficielles causées par les souches de *Staphylococcus intermedius* sensibles à la clindamycine.

Le médicament vétérinaire peut aussi être utilisé comme moyen de protection antimicrobienne lors des opérations de chirurgie dentaire.

5. Contre-indications

- Les gélules du médicament vétérinaire sont déconseillées chez les animaux hypersensibles aux produits contenant de la clindamycine ou de la lincomycine, ou à l'un des excipients.
- Ne pas administrer aux lapins, hamsters, cobayes, chevaux, ruminants et chinchillas vu la possibilité d'effets secondaires au niveau gastro-intestinal.

6. Mises en gardes particulières

Mises en gardes particulières:

Aucune.

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles:

- L'utilisation du médicament vétérinaire doit être basée sur l'identification et les tests de sensibilité du ou des agents pathogènes cibles. Si cela n'est pas possible, le traitement doit être basé sur des informations épidémiologiques et sur la connaissance de la sensibilité des agents pathogènes cibles au niveau de l'exploitation ou au niveau local/régional. L'utilisation du médicament vétérinaire doit être conforme aux politiques antimicrobiennes officielles, nationales et régionales.

- Le médicament vétérinaire devrait être administré prudemment chez les animaux présentant des troubles rénaux et/ou hépatiques sévères accompagnés de perturbations métaboliques sévères. Ces animaux devraient faire l'objet d'un suivi sérologique lors de l'administration du médicament vétérinaire à des doses élevées.
- Le médicament vétérinaire provoque parfois une croissance démesurée d'organismes non-sensibles tels que certains clostridia et levures. Si de telles surinfections sont constatées, des mesures particulières suivant la situation clinique devront être prises.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux:

En cas d'ingestion accidentelle, des effets gastro-intestinaux tels que douleur abdominale ou diarrhée peuvent survenir. Les précautions nécessaires doivent être prises pour éviter toute ingestion accidentelle. En cas d'ingestion accidentelle, particulièrement chez les enfants, consultez un médecin immédiatement et montrez-lui la notice ou l'étiquetage.

N'utilisez pas ce médicament vétérinaire si vous savez que vous êtes hypersensible aux lincosamides (lincomycine, clindamycine), ou si on vous a conseillé de ne pas travailler avec de telles préparations. Se laver les mains après avoir manipulé le médicament vétérinaire.

Gestation :

- Bien que des études conduites à doses élevées de clindamycine chez les rats, ne laissent pas supposer d'effet tératogène, ni d'impact négatif de celle-ci sur la capacité de reproduction des animaux mâles et femelles ; l'innocuité de la clindamycine chez les chiennes et chattes gestantes et les chiens mâles utilisés pour la reproduction n'a pas été prouvée. L'utilisation ne doit se faire qu'après évaluation du rapport bénéfice/risque établie par le vétérinaire responsable.

Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions:

- Il a été démontré que la clindamycine possède des propriétés de blocage neuromusculaire qui peuvent renforcer le mécanisme des substances bloquant le système neuromusculaire. Les gélules du médicament vétérinaire doivent être utilisées avec précaution chez les animaux qui sont simultanément traités avec de telles substances.

Il est recommandé de ne pas utiliser la clindamycine en même temps que le chloramphénicol ou les antibiotiques macrolides du fait de leur action antagoniste quant à leur activité au niveau de la sous-unité 50S des ribosomes.

Surdosage:

La dose maximale bien tolérée par voie orale est de 300 mg/kg de poids corporel. Ceci correspond à 30 fois la dose préconisée.

Incompatibilités majeures:

Aucune connue.

7. Effets indésirables

Chiens :

Rare (1 à 10 animaux / 10 000 animaux traités):	Diarrhée, Vomissement
--	-----------------------

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur

cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification : adversedrugreactions_vet@fagg-afmps.be.

8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Chiens:

- *Plaies infectées, abcès*: par voie orale 5,5 mg de clindamycine/kg de poids vif toutes les 12 heures pendant 7 jours
- *Infection buccale et dentaire*: par voie orale 5,5 mg de clindamycine/kg de poids vif toutes les 12 heures pendant 10 jours

Durée: Au maximum 28 jours suivant le besoin clinique ; il faut interrompre le traitement si on ne constate pas d'amélioration clinique après 4 jours.

Schéma de dosage:

- 2 x par jour 1 gélule de 75 mg de clindamycine par 13,5 kg de poids corporel.
- 2 x par jour 1 gélule de 150 mg de clindamycine par 27 kg de poids corporel
- 2 x par jour 1 gélule de 300 mg de clindamycine par 54 kg de poids corporel

- *Comme moyen de protection antimicrobienne lors des opérations de chirurgie dentaire*: Un traitement de 5,5 mg de clindamycine/kg de poids vif toutes les 12 heures par jour pendant 10 jours est recommandé; il doit être instauré 5 jours avant l'intervention et poursuivi les 5 jours suivant celle-ci.

Schéma de dosage:

- 2 x par jour 1 gélule de 75 mg de clindamycine par 13,5 kg de poids corporel.
- 2 x par jour 1 gélule de 150 mg de clindamycine par 27 kg de poids corporel
- 2 x par jour 1 gélule de 300 mg de clindamycine par 54 kg de poids corporel

- *Pyodermite superficielle*:

11 mg de clindamycine/kg de poids vif par jour, éventuellement en 2 prises à 12 heures d'intervalle, pendant 3 semaines. Si une guérison complète n'est pas constatée après 3 semaines, le traitement doit être poursuivi pendant 3 semaines supplémentaires.

Schéma de dosage:

- 2 x par jour 1 gélule de 75 mg de clindamycine ou 1 x par jour 2 gélules de 75 mg de clindamycine par 13,5 kg de poids corporel.
- 2 x par jour 1 gélule de 150 mg de clindamycine ou 1 x par jour 2 gélules de 150 mg de clindamycine par 27 kg de poids corporel.
- 2 x par jour 1 gélule de 300 mg de clindamycine ou 1 x par jour 2 gélules de 300 mg de clindamycine par 54 kg de poids corporel.

- *Ostéomyélite*: par voie orale: 11 mg de clindamycine/kg de poids vif toutes les 12 heures

Durée: au minimum 28 jours; il faut interrompre le traitement si on ne constate pas d'amélioration après 14 jours.

Schéma de dosage:

2 x par jour 2 gélules de 75 mg de clindamycine par 13,5 kg de poids corporel.

2 x par jour 2 gélules de 150 mg de clindamycine par 27 kg de poids corporel.

2 x par jour 2 gélules de 300 mg de clindamycine par 54 kg de poids corporel.

Mode et voie d'administration : Orale

9. Indications nécessaires à une administration correcte

-

10. Temps d'attente

Sans objet.

11. Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

A conserver en dessous de 25°C.

12. Précautions particulières d'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

Demandez à votre vétérinaire ou à votre pharmacien comment éliminer les médicaments dont vous n'avez plus besoin.

13. Classification des médicaments vétérinaires

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations

Antirobe 75 mg: BE-V155057

Antirobe 150 mg: BE-V155075

Boîte de 16 ou 80 gélules en blister.

Antirobe 300 mg: BE-V266804

Boîte de 1x8, 2x8, 8x10, 12x10 gélules en PVC blister.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois

Mars 2025

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

16. Coordonnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché:

Zoetis Belgium

Rue Laid Burniat, 1

B-1348 Louvain-La-Neuve

Fabricant responsable de la libération des lots:

FAREVA AMBOISE

Zone Industrielle - 29 route des Industries

F - 37530 Pocé-sur-Cisse

Représentants locaux et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés:

Zoetis Belgium SA

Mercuriusstraat 20

1930 Zaventem

Belgique

Tél: +32 (0) 800 99 189